

DÉLIBÉRATION

OBJET : ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecy en date du 20 mai 2016 portant sur l'actualisation de certains tarifs municipaux.

VU la grille tarifaire annexée,

VU l'avis de la commission Culturel, Sports et Vie Associative en date du 23 juin 2017,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le tarif de la restauration scolaire,

APRÈS DÉLIBÉRATION,

DÉCIDE l'actualisation de la tarification de la restauration scolaire mentionnée à la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

DIT que cette décision prendra effet du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller Régional

ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DU
1^{ER} SEPTEMBRE 2017 AU 31 AOÛT 2018

Tarif Restauration Scolaire (enfants et adultes)		
Quotients	Tranches	Prix d'un repas 2017/2018
Tranche 1	Inférieur à 178.00 €	0.99 €
Tranche 2	Entre 178.01 € et 278.00 €	2.40 €
Tranche 3	Entre 278.01 € et 525.00 €	3.50 €
Tranche 4	Entre 525.01 € et 761.00 €	4.10 €
Tranche 5	Entre 761.01 € et 1 142.00 €	4.90 €
Tranche 6	Entre 1 142.01 € et 1 424.00 €	5.40 €
Tranche 7	A partir de 1 424.01 €	6.00 €
Hors Commune	Néant	9.01 €
Enseignants & Intervenants Extérieurs	Néant	7.86 €